

Depuis avril 1971, le Canada réclame instamment la conclusion d'une nouvelle convention qui créerait un mécanisme international efficace d'enquête, capable d'établir la responsabilité et d'amorcer une "initiative conjointe" dans les cas où des États contribueraient à compromettre la sécurité de l'aviation civile. De nombreux États se sont refusés, pour des raisons politiques ou constitutionnelles, à aller jusqu'à entreprendre l'action commune que prévoit le projet de convention canado-américaine. Le Conseil de l'OACI, toutefois, a décidé de convoquer pour cet été à Rome une Conférence diplomatique et, simultanément, une Assemblée extraordinaire de l'OACI, chargée d'étudier les propositions comportant soit une nouvelle convention, soit des modifications à la constitution de l'OACI, y compris une proposition des pays nordiques en vue d'une convention internationale qui, à certains égards, est semblable au projet canado-américain, quoique moins ferme.

Comme les députés le savent sans doute, nous avons signé l'Accord canado-cubain sur la piraterie aérienne lequel, avec sa contrepartie américano-cubaine, devrait servir à dissuader utilement les éventuels pirates de l'air de l'Amérique du Nord.

L'année dernière, nous avons ouvert des missions à Lusaka, à Budapest et à Atlanta et réouvert celle de Berlin.

Ces missions comme la plupart de nos missions à l'étranger ont pour but, entre autres, de servir le nombre grandissant des touristes canadiens. La quantité des passeports délivrés a augmenté de 17.4 pour cent en 1972 pour atteindre un total de plus d'un demi-million. Afin de suivre le rythme de la demande de plus en plus forte de passeports et d'offrir un meilleur service dans ce domaine, nous avons ouvert des bureaux de passeports régionaux à Edmonton et à Halifax au début de 1972; un autre s'établira d'ailleurs à Winnipeg en juin 1973. En outre, le ministère a publié, en 1972, la brochure intitulée *Renseignements pour voyageurs canadiens à l'étranger* qui est remise à toutes les personnes qui demandent un passeport. Les données que contient cette brochure feront l'objet d'une révision annuelle.

J'estime depuis longtemps qu'il est important pour mon ministère de communiquer dans toute la mesure du possible avec le public et avec le Parlement. Il convient de mentionner, pour illustrer les progrès que nous avons réalisés dans ce domaine, la publication, à compter de l'année dernière, de la revue *Perspectives internationales*, qui remplace l'ancien *Bulletin des Affaires Extérieures*. Cette nouvelle publication a pour objet de stimuler et d'encourager la discussion et de permettre la libre expression de points de vue différents, quelle que soit notre propre politique sur les questions débattues.

Le programme canadien d'aide au développement constitue une partie importante et essentielle de l'ensemble de la politique étrangère du Canada et il évolue constamment. Le développement n'est pas l'apanage de ce qu'il est convenu d'appeler "les pays en voie de développement", mais c'est un processus où nous sommes tous engagés à titre de particuliers et de nations. Le développement est une question de degré, et le modèle du développement relève d'une préférence nationale. Tous les pays sont "en voie de développement"; sur le plan économique et social, tous les pays ont des secteurs "sous-développés". Nous